

Planning Déchets 2025

Collecte des bacs



Jour de collecte
du bac jaune



Jour de collecte
du bac gris

!! Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.

Les jours fériés sont collectés normalement,
hormis les **1er janvier, 1er mai et 25 décembre**
qui sont reportés.

Jeudi

Janvier

lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Avril

lu	ma	me	je	ve	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin

lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Juillet

lu	ma	me	je	ve	sa	di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août

lu	ma	me	je	ve	sa	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Octobre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



VOTRE COMPTE EN 1 CLIC !

Consultez votre compte Déchets pour consulter/payer vos factures, connaître le détail de vos levées de bacs et passages en déchèterie.

Accès : www.ccpaysmaiche.fr
Rubrique *Environnement - Déchets*
- *Mon compte*

Pour la première connexion, utilisez les identifiants présents sur la facture puis une fois le compte créé, la connexion s'effectue avec votre adresse mail et le code reçu.

Le **réglement de collecte** est disponible sur www.ccpaysmaiche.fr Rubrique *environnement - Déchets - Le Service*.

► Paiement de proximité

Il est désormais possible de régler votre facture auprès d'un buraliste partenaire, par carte bancaire ou en espèces jusqu'à 300 euros. Pensez à vous munir de votre facture lors du règlement.

Liste des buralistes partenaires : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

CHARQUEMONT : Tabac Presse Le CGM - **DAMPRICHARD** : JLD Tabac Presse - **MAICHE** : Le Diplomate/ Le Rallye - **ST HIPPOLYTE** : Tabac Presse



DÉMÉNAGEMENT / EMMÉNAGEMENT

Comme pour vos abonnements téléphoniques ou eau, **il est indispensable de signaler vos changements de situation PAR ECRIT dans le mois qui suit la date du changement.**

L'utilisateur se verra facturer le service tant qu'il n'aura pas signalé son départ.

A défaut de signalement dans ce délai, la date prise en compte par la CCPM pour la modification de la facture sera celle du courrier informant de ce changement de situation.

► Carte déchèterie et bacs de collecte à laisser au domicile

Pensez à **laisser votre carte de déchèterie ainsi que vos bacs de tri et d'ordures ménagères** au propriétaire suivant / agence immobilière, ils ne sont pas nominatifs mais rattachés à votre adresse.

Prévoyez de **bien vider vos bacs** de tout déchet pour la personne suivante en les mettant à la collecte avant votre départ.



Tous au compost !

Epluchures de fruits et légumes, marc de café, restes de repas... 30 % de vos ordures ménagères sont compostables !

En maison

Vous pouvez composter **en tas** au fond de votre jardin, **fabriquer vous-même** votre composteur ou encore **en acheter un** (en jardinerie ou auprès de Préal Haut-Doubs au tarif de 40€ - plus d'infos sur www.preval.fr)



Que mettre dans son composteur, faut-il le mélanger régulièrement ou pas, comment utiliser le compost ?

Découvrez-le en vidéo !

Youtube : Préal Haut-Doubs



En habitat collectif

Non, le compostage n'est pas réservé aux personnes qui habitent en pavillon ! Préal vous accompagne pour installer durablement la pratique du compostage dans votre habitat collectif. **Plus d'infos sur www.preval.fr**



Découvrez la formule d'accompagnement en vidéo !

Youtube : Préal Haut-Doubs



Dans un composteur public

Après inscription à la Communauté de Communes du Pays de Maïche, vous pourrez déposer vos déchets alimentaires sur le site de compostage public de votre commune. **Communes concernées : Maïche, Damprichard, Charquemont.**



Pour localiser votre site de compostage public, rendez-vous sur Geocompost !



Déchèterie de Maïche



CONDITIONS D'ACCÈS

Accès autorisé uniquement **sur présentation de la carte de la déchèterie** de la CCPM. En cas de non-présentation de la carte, l'accès sera refusé.

Pour votre sécurité et afin de fluidifier les déplacements, l'accès est régulé, limité à environ **4-5 véhicules maximum** sur le quai et laissé à l'appréciation du gardien, notamment en raison des consignes sanitaires.

Dans l'enceinte de la déchèterie, les **enfants et les animaux doivent rester dans le véhicule** durant toute la durée du déchargement et du tri des déchets.

HORAIRES D'OUVERTURE

▲ La déchèterie est fermée les jours fériés.

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-midi										
Eté du 1 ^{er} mars au 31 oct.		14h 17h45		14h 16h45								
	9h 11h45		9h 11h45		9h 11h45		9h 11h45		9h 11h45		9h 11h45	
Hiver du 1 ^{er} nov. au 28 févr.		14h 16h45		14h 15h45								

Les horaires indiqués ci-dessus sont les horaires auxquels il est possible d'entrer à la déchèterie. La personne entrant à 11h45 par exemple, pourra décharger son véhicule avant la fermeture de la déchèterie à 12h.

PETITS APPORTS



Les petits apports sont décomptés sur votre forfait « accès au service » sur la facture de redevance incitative qui comprend 9 passages. Au-delà de 9 passages, le passage est facturé.

Le nombre d'accès est calculé automatiquement au prorata du nombre de jours d'utilisation du service. A savoir que les 9 passages sont octroyés pour une année complète de service entre le 1^{er} déc. et le 30 nov.

Dans le cas où les accès compris dans la part fixe ne sont pas utilisés, il n'est pas possible de les reporter sur l'année suivante.

GROS APPORTS >2M³



Les gros apports de plus de 2m³ sont orientés vers le pont bascule pour effectuer une pesée avant le vidage de leurs déchets.

L'agent appréciera cependant le taux de remplissage du véhicule avant de le faire peser. Les déchets seront alors facturés selon le tonnage et le type de déchets apportés.

Donner au lieu de jeter !

Livres, jouets, articles de sport, meubles, électroménager, vêtements, matériel de bricolage... Au lieu de jeter des objets qui pourraient être réutilisés, n'hésitez pas à les apporter à la **recyclerie Re Bon**, située au 6 rue du stade à Maïche !

www.recyclerie-maiche.org

Horaires du magasin & de dépôt des dons :

Du mardi au vendredi :
14h - 18h

Samedi : 9h15 - 12h
14h - 17h



Déchèterie mobile

La déchèterie mobile est un service de proximité proposé en complément de la déchèterie de Maïche.



DÉCHETS ACCEPTÉS

Tout autre déchet est à déposer à la déchèterie de Maïche.
Plus d'infos sur www.ccpaysmaiche.fr



Cartons



Bois



Végétaux



Rembourrés/
mixtes



Déchets
électriques,
électroniques



Incinérables



Métaux



Jeux/
Jouets



Petits articles
de sport et
loisirs



Petits articles
de bricolage
et jardinage



Espace
Réemploi

Pour la recyclerie Re Bon :
livres, jouets, articles de
sport, meubles, électromé-
nager, articles de puéricul-
ture, vêtements, matériel
de bricolage, jardinage...

CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Accès réservé aux **particuliers du territoire, sans inscription préalable**, dans la limite du volume de stockage maximal des bennes.
- ✓ **Carte de déchèterie** nécessaire
Les accès seront comptabilisés sur la même base de facturation que la déchèterie de Maïche.
- ✓ Déchets limités à **1m de longueur, et meubles démontés en amont.**
- ✓ **1 m³ maximum** par foyer
- ✓ Accès aux **véhicules légers** uniquement

HORAIRES

Été (du 1^{er} mai au 30 septembre) : de 13h à 18h
Hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril) : de 10h à 15h

Dans la limite du volume de stockage maximal des bennes

CALENDRIER 2025

Dates susceptibles d'être annulées en cas d'intempéries.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Les Terres-de-Chaux Lieu-dit Chatillon-sous-Maïche	vendr 31		vendr 28		vendr 9				vendr 26		vendr 21	
Cour-Saint-Maurice Vers l'Eglise		vendr 28			vendr 23		vendr 11		vendr 12		vendr 14	
Saint-Hippolyte Le Clos Pascal	vendr 3	vendr 7 et 21	vendr 7	vendr 4	vendr 2	vendr 6 et 20	vendr 4	vendr 1 ^{er}	vendr 5 et 19	vendr 3	vendr 7	vendr 5
Chamesol Devant la Mairie	vendr 17		vendr 21		vendr 16							vendr 19
Montécheroux				vendr 25			vendr 18			vendr 24		
Vaufrey Chemin de Montjoie-le-Château				vendr 11			vendr 25			vendr 10		
Glère Place devant l'Eglise	vendr 10				vendr 30			vendr 22			vendr 28	
Les Plains-et-Grands-Essarts Parking vers l'Eglise		vendr 14		vendr 18		vendr 27		vendr 29		vendr 31		vendr 26
Fessevillers Rue de Cernier d'Embray								vendr 8				
Fournet Blancheroche Place François Joubert	vendr 24		vendr 14			vendr 13				vendr 17		vendr 12